



Le club se situe à l'adresse :
Chemin du Ramier
31700 Blagnac



Pour nous rejoindre, vous pouvez suivre le balisage depuis la « place de la révolution ».

Toutes les informations sur notre site Internet :
www.clubchienblagnac.com

Canicross, Canimarche, CaniVTT, Rapid Cani de Blagnac



CNEAC

Dimanche 21 Novembre 2010



*A tout âge - Avec tout type de chien
Venez partager avec votre chien un moment
inoubliable en bord de Garonne.*



ESPACE ANIMALIA
ALIMENTATION • ACCESSOIRES

A très bientôt !

Document imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



**Suite au succès de la 1ère édition :
Des nouveaux circuits, encore plus d'épreuves**

Programme de la journée :

De 8h à 9h15 : Inscription, accueil des participants, démonstrations d'activités canines,
9h15 : Débriefing caniVTT,
9h30 : Départ du caniVTT (8 Km) en contre la montre toutes les 30 secondes
10h15 : Arrivée des derniers concurrents caniVTT + débriefing canicross.
10h30 : Départ canicross (5 et 8 Km)
11h30 : Arrivée des derniers concurrents et départ du canicross enfant (-de 14 ans).
12h : Départ du canibaby (- de 6ans)
12h30 : Repas
14h : Début du rapid cani (50 mètres, 1 contre 1)
15h : Départ pour le canimarche (5 Km)
16h : Remise des prix.

Le concours sera jugé par Mr Philippe Espiritusanto.

EXTRAIT REGLEMENT (règlement complet sur le site de la CNEAC – section canicross) :

PORT DU HARNAIS POUR LES CHIENS OBLIGATOIRE, COLLIER INTERDIT.

ARTICLE 1 : ORGANISATION : les épreuves pourront être modifiées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire (météo,...). L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. L'inscription engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE : la progression des équipes se fait à deux : coureur + chien. **Le chien doit toujours être devant le coureur. Le chien doit toujours être attaché au coureur.**

ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS : sont obligatoires : certificat médical (original ou copie) ou licence sportive année en cours basée sur l'année civile. le matériel par équipe : harnais pour le chien (obligatoire), colliers interdits, une longe élastique (conseillé), ceinture canicross (conseillé), laisse ou longe accepté (sauf en métal), barre de tractage et casque obligatoires pour le caniVTT.

ARTICLE 4 : CONTROLE DES PASSAGES : le contrôle des passages aux points de contrôle (PC) ne se fera que si l'équipe se présente au complet devant les contrôleurs et des contrôles auront lieu afin de s'assurer que l'article 2 est bien appliqué.

ARTICLE 5 : ABANDON : l'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors course de l'équipe. Tout concurrent ayant abandonné ou hors course devra quitter l'épreuve. Il a pour obligation de prévenir et de remettre dans les plus brefs délais son dossard à un organisateur de la course.

ARTICLE 6 : CAUSES DE PENALITES – HORS COURSE : la liste n'est pas limitative, tout litige relatif à la transgression du présent règlement sera arbitré par le comité d'organisation.

ARTICLE 7 : COUVERTURE PHOTO, TV, VIDEO ET DROITS : Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toute la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

ARTICLE 8 : INSCRIPTIONS : le droit d'inscription comprend l'organisation, ravitaillement, les récompenses, les lots, stands, secours. Un repas animé (sur réservation) est proposé à 12€ par personne. Pour les personnes ne possédant pas une licence CNEAC-canicross, une assurance journalière devra être souscrite lors du retrait du dossard. Elle sera gratuite pour les possesseurs d'une licence sportive et pour les moins de 14 ans et dans le cas contraire d'une valeur de 2€. L'inscription sera effective après envoi du bulletin dûment rempli à : Jérôme PUIG, 760 Chemin de Vignaux 31840 AUSSONNE accompagné obligatoirement des certificats médicaux, ainsi que du règlement, par chèque, à l'ordre de l' «Amicale Blagnacaise du Chien D'utilité (ABCD)».

L'encaissement du chèque vaudra attestation, ainsi que la liste d'inscription mentionnée sur Internet www.clubchienblagnac.com.

Confirmation des Inscriptions et renseignements : Jérôme au 06.64.95.35.33

Canicross de Blagnac 21 novembre 2010

COUREUR(SE) :

Nom :
Prénom :
Date de naissance : Sexe : Homme Femme
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
E-mail : @

CHIEN :

Nom : Affixe :
Nom d'usage : Race :
N° LOF : Sexe : Mâle Femelle
Date de naissance : N° de tatouage ou de puce :
Date de vaccination (obligatoire et moins d'un an) :
Vaccination antirabique (obligatoire et moins d'un an) :

Accepte le règlement de la course et m'engage à ne pas me retourner contre l'organisation en cas d'accident. L'ABCD décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou causés à des tiers par votre chien.

Signature du concurrent ou du parent s'il s'agit d'un mineur :

Choix du parcours (plusieurs choix possible) :

caniVTT
 8 Km
 5 Km
 entre 500m et 2Km (de 7 à 14 ans) 2€
 rapid cani 2€
 Canibaby (- de 6ans) Gratuit
 Canimarche (5Km) Gratuit

+2€ pour l'assurance à la journée (sauf si licence sportive ou moins de 14ans)

Un DVD des photos et vidéos de la journée est proposé pour 5€

Total des engagements + DVD = _____ €

Repas animé : (seulement si payé avant le 14 novembre) :

Nombre de repas : _____ X 12€ (adultes), _____ X 6€ (- de 14 ans)

Gratuit pour les moins de 6ans

Total des repas = _____ €

Total courses + total repas : _____ €

Règlement par chèque à l'ordre de L'amicale Blagnacaise du Chien D'utilité (ABCD)

Date limite d'inscription par courrier et pour les repas : 14/11/2010

S'il reste des places, possibilité de s'inscrire sur place.

Les inscriptions sont limitées à 100 équipes.

Merci d'adresser votre dossier complet : bulletin d'inscription +
certificat médical ou photocopie de la licence + règlement complet à :
Jérôme PUIG – 760 Chemin de Vignaux – 31840 AUSSONNE